



EVALUATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS MARAIS DE VILaine

Groupe de travail du 23 février 2018 (GT 4)

Compte-rendu

Etaient présents : Pierre-Jean BERTHELOT (DREAL Bretagne), Anne MONTRELAY (Redon Agglomération), Florian GUERINEAU (Fédération des pêcheurs d'Ille et Vilaine), Jérémie BELLIOU (Conseil Départemental de Loire-Atlantique – service ENS), Anne LE NORMAND (EPTB Vilaine)

Les membres de la CP du COPIL présents : Jean-Marc CARREAU, Pascal MAHE, Joël BOURRIGAUD, Didier PECOT

CONTEXTE DE LA REUNION

Suite au point technique établi le 23 janvier 2018 avec le CEREMA et la DREAL Bretagne, il ressort la nécessité de développer davantage l'analyse de paramètres retenus par critère de réussite. Pour le sujet de la Gouvernance, l'EPTB Vilaine dispose de suffisamment d'éléments de travail mis en évidence lors de la réunion du 15 décembre. Ce n'est pas le cas pour le sujet de la gestion des niveaux d'eau.

Il est donc proposé de travailler en réunion, sur un des critères de réussite proposé pour évaluer si les choix de gestion des niveaux d'eau ont permis de conserver les habitats cibles du Docob, celui de « la conservation d'une mosaïque de milieux naturels et semi-naturels ouverts, depuis 2008, par entité de marais ».

Une première comparaison de photographies aériennes prises en 2006 et en 2013, avait permis à l'EPTB Vilaine de constater en décembre 2017, de façon globale et sans analyse par SIG (pas de détours de milieu boisé notamment), que les milieux n'avaient pas changé à l'échelle des marais de Vilaine. Une autre analyse empirique à partir d'un échantillonnage aléatoire de quelques secteurs géographiques avait abouti à la même conclusion.

ATTENTES ET OBJECTIFS DE LA REUNION

Afin d'étayer l'analyse effectuée en décembre 2017, l'EPTB Vilaine a sectionné pour la réunion de février, 8 entités de marais (2 UHC Vilaine amont de Redon, 2 UHC Vilaine aval de Redon, 2 UHC sur l'Oust et 2 UHC sur l'Isac) et proposé un dossier par UHC contenant :

- des clichés de photos aériennes de 2006, de 2013 et de 2015
- un tableau de recueil d'observations et de points de vigilance (en annexe 1 de cette note) qui a pour ambition d'évaluer la part du boisement spontané (saulaie), des milieux prairiaux, des cultures (plantation arbres et cultures), des haies, des milieux artificiels (remblais, chemins...).
- Un extrait de l'état de la connaissance en 2008 pour ces UHC, précisé dans le Docob (ex en annexe 2)
- Un extrait des préconisations de gestion des niveaux d'eau établi en 2008 pour ces UHC, précisé dans le Docob (ex en annexe 2)

Il est proposé aux participants d'analyser, individuellement ou non, les dossiers proposés. L'objectif est que chacun puisse étudier au moins 2 ou 3 dossiers avec sa propre sensibilité et sa connaissance ou non des secteurs considérés. Volontairement aucune consigne sur le niveau de renseignement n'est donnée pour laisser la place à l'inventivité.

RELEVE DES REFLEXIONS IMPORTANTES PARTAGEES EN REUNION

Par UHC, il n'est pas relevé d'importants changements entre 2006 et 2015. Les tendances à une fermeture de milieux sont très ponctuelles et des cas de réouvertures de milieux sont également constatés.

Par UHC, il n'y a pas d'évolution d'artificialisation de milieux.

Pour les UHC concernées par les marais de l'Isac, il est relevé le problème de la progression de la jussie en milieu terrestre.

Pour les UHC concernées par des travaux de curage en marais, il est constaté une régression du boisement au bord des rives des fossés, souvent plus important que ce qui était nécessaire pour mener les travaux. Ce constat est le résultat du choix assumé du Comité de pilotage Natura 2000 pour impliquer les acteurs du territoire dans les travaux préalables au curage.

L'analyse de ces jeux de photos aériennes, ne peut pas mettre en évidence, à l'échelle globale des 8 secteurs étudiés, un gain ou une régression des milieux semi-naturels et naturels depuis 2008. Le constat partagé de tous, est plutôt un maintien de la mosaïque de milieux.

Il serait intéressant de compléter cette analyse par UHC avec l'examen des données RPG de 2007 et de 2015, pour estimer l'évolution des prairies permanentes, des prairies temporaires, des cultures et des zones non déclarées à la PAC. L'EPTB Vilaine mènera cette analyse qui sera nécessaire pour la question évaluative concernant les MAE.

L'enjeu du maintien des élevages extensifs de bovins (viande et lait) pour la conservation des prés-marais, s'est réaffirmé lors de l'analyse des photographies aériennes. Il est nécessaire de poursuivre des réflexions initiées il y a quelques années, par le Copil Natura 2000, dans le cadre d'un programme Interreg. En réunion, le problème de la succession des agriculteurs et celui de la conciliation entre le développement des sièges d'exploitation et l'urbanisme sont soulevés et doivent susciter des réflexions spécifiques. Le soutien des initiatives locales en faveur des échanges parcellaires et de la gestion commune de parcelles doit être réaffirmé par le Comité de Pilotage.

Pour compléter l'analyse initiée en réunion, il est suggéré d'engager une étude des milieux par photo-interprétation, à l'échelle de la ZSC, qui pourrait être confiée à un stagiaire. Dans un premier temps, cette analyse permettrait de dégager des tendances d'évolution des milieux. Dans un deuxième temps, une étude plus fine par type d'évolution de milieux (échantillonnage nécessaire) pourrait être menée et être complétée par une enquête des usages pour comprendre l'évolution des milieux et anticiper les éventuels risques de déprises agricoles.